



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 20h35), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant jusqu'à 20h35  
Françoise Cordroc'h a donné pouvoir Alain Kerhervé  
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MOING

**11 - Extension-rénovation du gymnase de Kerjouanneau -  
étude de simulation thermique dynamique : demande de fonds de  
concours à la Cocopaq**

Exposé :

Par délibération en date du 29 septembre 2011, modifiée le 24 mai 2012, le Conseil communautaire de la COCOPAQ a défini les modalités d'attribution et de versement d'un dispositif de fonds de concours décliné comme suit :

- Adhésion au service Conseil en Energie Partagé proposé par Quimper Cornouaille Développement : 50 % du coût d'adhésion.
- Audit ou étude énergétique : 50% du coût HT, déduction faite des subventions.
- Petits travaux d'amélioration de confort énergétique : 15 % du coût HT de la somme des travaux réalisés sur une année dans un ou plusieurs bâtiments, déduction faite des subventions.
- Travaux importants de rénovation et de transformation d'un bâtiment et/ou système de chauffage utilisant les énergies renouvelables : 50 % du coût HT plafonnés à 70 000 € d'aides, déduction faite des subventions (à ce titre un même bâtiment ne peut être subventionné par le fonds de concours qu'une seule fois).

Sous réserve de l'autorisation donnée par le Conseil municipal à Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion 2015/2017 au service Conseil en Energie Partagé, l'opération suivante est éligible au fonds de concours attribué par la COCOPAQ :

- audit et étude énergétique relatifs au projet d'extension-rénovation du gymnase de Kerjouanneau pour un coût de 6 000 € HT intégré dans les missions de maîtrise d'œuvre,
- cette simulation thermique dynamique visant à optimiser l'étude thermique du projet est par ailleurs subventionnée par l'ADEME à hauteur de 3 000 €. Le fonds de concours apporté par la COCOPAQ serait donc de 50 % du reste à charge, soit 1500 €.

Proposition :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 approuvant l'adhésion de la Ville de Quimperlé au Conseil en Energie Partagé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours économies d'énergie auprès de la COCOPAQ pour la réalisation de la simulation thermique dynamique relative au projet d'extension-rénovation du gymnase de Kerjouanneau.

Avis favorable des Commissions Politique de la Ville, Environnement et Eau et Lutte contre les inondations du 16 juin 2015.

Avis favorable de la Commission des Finances Evaluation des Politiques Publiques et Administration Générale du 23 juin 2015.

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
Le Maire,  
Michaël QUERNEZ.